Procès Verbal de l’assemblée générale ordinaire d’AURORE

Jeudi 14 Novembre 2019

Lieu :
Résidence La Pacaterie, bâtiment 499, Rue de la Pacaterie, 499 Orsay

Début de la réunion : 19h05
Fin de la réunion : 20h20

Participants et quorum :

Conformément aux statuts, sont comptabilisés comme présents à l’assemblée générale, l’ensemble des personnes ayant participé à un moins un des votes en ligne lors de l’assemblée générale ordinaire d’AURORE ayant lieu le 14 novembre de 9h à 19h.

Ont participé à un moins un des votes en ligne lors de l’assemblée générale les 49 personnes suivantes :

M Gabriel Detraz
M Kevin Levy
M Solal Nathan
M Julien Pollet
M Reda Berrada
M Kevin Grout
M William GUY..OBE
M Florian APAVOU
M Sankeerth SACIKANTHAN
M Killian DEMOULIN
M Quentin LASOTA
M Alexandre ROUDAUT
M Vinicius OLIVEIRA CAVALCANTI
M Adrien MASSON
M Joseph MIETKIEWICZ
M Thibault BARNOUIN
M Arnaud GARDILLE
M Clément Millet
M Charly Boricaud
M Pages Raphael
M BO Henri
M Léo Tranier
M Romain MUSSARD
M Noé TURIHONO
M Daogui TANG
M Dylan DELENTE
M Joy EL FEGHALI
M zhang QUAN
M Lymeng Roeun
M Justin Navanesan
M Géraud Dupuy
M Alexis Lematte
M Jin CAO
M FUFEI LUAN
Mme Marine Monnier
Mme Alexia leguedois
M Antoine desbordes
M Lazaros Papamanolis
M Andrew Attali
M Moustapha SECK
M Benjamin HERY
M Léopold Clément
M Suleyman BULUT
M Anil ABASSE
M Guanghao HUANG
M Loris Chaine
M Watanyu Foosang
M Anatole Leterrier
M Pierre Pebereau

Compte rendu

Désignation de la présidence de séance

Conformément aux statuts, l'assemblée générale débute par la désignation d'un président de séance, d'un secrétaire de séance, et de 2 scrutateurs.

Sont désignés à l'unanimité des membres adhérents présents :
M Gabriel Détraz, président de séance
M Reda Berrada, secrétaire de séance
M Kevin Levy, scrutateur
M Kevin Grout, scrutateur

Quorum

Conformément aux statuts, le quorum, fixé à 21 membres (5% des adhérents à jours de cotisation, Aurore disposant à cette date de 415 adhérents à jour de cotisation), est atteint, car 49 adhérents ont pris part à au moins un des votes électroniques lors de l'assemblée générale. M Gabriel Detraz constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

L'ordre du jour, tel que communiqué par voie électronique aux adhérents est le suivant :

Présentation du bilan moral par le président sortant - VOTE
Présentation du bilan financier par le trésorier sortant - VOTE
Présentation du bilan technique par le Réponsable Technique en Chef
Approbation d'une convention avec l'association CRANS - VOTE
Proposition d'amendement des statuts et du règlement intérieur - VOTE
Projets disponibles à l'adresse https://www.auro.re/projet/statuts.pdf et https://www.auro.re/projet/ri.pdf
Election du Conseil d'Administration - VOTE électronique
Questions diverses

Le président de séance choisit d'examiner d'abord les points ayant fait l'objet d'un vote électronique.

Convention CRANS-AURORE

Il est procédé au dépouillement du vote électronique, par les scrutateurs. Ce vote a eu lieu conformément aux statuts et à la convocation de l'assemblée générale, de 9h à 19h.

Cette convention prévoit l'arrivée des adhérents du CRANS au sein des résidences d'AURORE au cours de l'année 2019-2020.

Vote concernant l'approbation de la convention :

Pour : 25
Contre : 2
Blanc : 9

La convention est adoptée.

Amendement des statuts et du règlement intérieur

Il est procédé au dépouillement du vote électronique, par les scrutateurs. Ce vote a eu lieu conformément aux statuts et à la convocation de l'assemblée générale, de 9h à 19h.

Vote concernant les modifications des statuts et du règlement intérieur :

Pour : 24
Contre : 2
Blanc : 12

Les amendements proposés sont adoptés.

Présentation du bilan moral

M Gabriel Détraz, président sortant, présente le bilan moral. AURORE a été crée en 2000, il s'agissait à l'origine d'une fédération d'associations. Elle a été présente dans jusqu'à 7 résidences depuis le début de son histoire.

En 2018, lors du début du mandat, l'arrivée de WiFirst et de l'offre « Internet gratuit » du CROUS pose souci. De plus, l'utilisation du réseau Renater limitant tant le débit, que les usages Le CRANS de son coté, souhaite que les futurs élèves normaliens logés dans la résidence George Sand notamment puissent continuer à gérer un réseau et disposer de cet outil très important pour la formation.

Bilan de l'année

Fusion des associations membres

L'ensemble des associations membres ont été fusionnées, conformément à la décision prise par l'assemblée générale du 18 décembre 2018, la fusion est effective au 1er mars 2019. Un traité de fusion a été établi conformément à l'article 9bis de la loi de 1901 sur le contrat d'association.

La fusion s'est bien déroulée, en revanche pour l'île, il n'y a plus aucun membre actif là bas ni de réseau depuis 2018.

Adoption de nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur

De nouveaux statuts ont été adoptés lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2018 afin de correspondre avec la nouvelle structure unifiée d'AURORE. Ils sont également plus claires et conformes à l'activité de FAI déclaré d'AURORE, et prévoient une structure souple composée notamment d'un conseil d'administration, qui désigne ensuite un bureau de 6 personnes, chargées de l'administration de l'association.
Le CA délibère des grandes orientations ainsi que des dépenses importantes supérieurs à 5000 euros. Enfin, un conseil technique autonome est crée, chargé de l'administration technique du matériel et des services fournis par l'association.

Un an après leur adoption, ces textes ne nécessitent pas de modification majeure.

Déclaration auprès de l'ARCEP

Conformément à l'obligation qui lui est faite, AURORE s'est déclarée fournisseur d'accès à Internet auprès de l'ARCEP, sous le régime des fournisseurs d'accès à Internet des articles L32 et L33 du CPCE.

Convention AURORE - CROUS - Université ParisSaclay

Une convention autorisant AURORE à maintenir et développer son activité et ses services, pour une durée de 3 ans, avec le CROUS et l'université Paris-Saclay, a été adoptée par le Conseil d'Administration.

Après négociation avec le CROUS, elle prévoit le maintiens d'AURORE seule sans déploiement de smartcampus dans les résidences de la Pacaterie, et des Rives à leur réouverture. Elle prévoit également le maintiens et de déploiement du réseau d'AURORE en parallèle de celui de WiFirst, dans les résidences de Fleming, Emilie du Châtelet, et George Sand.

L'équilibre globale sera d'environ 800-900 adhérents pour AURORE, ce qui constituera une base pour un équilibre financier et permettra de nouveaux investissements dans des projets annexes : impression, services divers.

Elle prévoit également que l'UpSaclay fournisse à AURORE des liaisons fibre optique afin que ses résidences soient raccordées entre elles. Contrairement à ce que nous souhaitions, l'interconnexion des réseaux AURORE et Paris-Saclay ne sera pas maintenue, ce qui aurait pu permettre des collaborations sur les services avec cette dernière, et l'accès facilité aux services fournis sur son réseau et par ses composantes.

Investissement et convention de financement du projet CRANS - AURORE

Lors de notre prise de fonction, AURORE disposait d'un peu plus de 65 000 euros sur ses comptes. De son coté, le CRANS avait rassemblé depuis plusieurs années, environ 140 000 euros en prévision de l'installation d'un réseau à Saclay.

Le projet final est donc financé de la manière suivante : le CRANS apporte 80 000 euros, dont les 2/3 sur la première année. AURORE apporte elle l'ensemble de ses fonds à disposition (65 000 Euros).

Le projet prévoit le renouvellement complet du matériel actif (switchs, bornes, serveurs) qui étaient obsolètes, pour un réseau complet à 1Gb/sec et 10 Gb/sec en uplink. Il prévoit également de se doter d'un accès fibre indépendant via un provider, et donc nécessite de conserver en réserve des fonds pour honorer cet engagement.

Nouvelle connexion fibre optique

Historiquement, AURORE fournissait la connexion Internet à ses membres via la fibre RENATER, ce qui n'est plus possible à présent pour des raisons de statut juridique, qui a beaucoup évolué depuis le début de RENATER et des fournisseurs d'accès Internet.

De plus, la connexion via RENATER se faisait via la DI de l'université Paris-Sud qui imposait l'usage via un proxy http, ce qui empêchait en particulier les usages de jeux en ligne.

Opérateur	Zayo	Nerim	Celeste
Délais livraison	16 semaines	12 semaines	16 semaines
Port	10G	1G	1G
Prix ht/mois	900 €	890 €	899 €
Cout burst/mb/sec	1 €	Pas de burst	Pas de burst
Coût setup HT	2000 €	Inclus	880 €
Engagement	36 mois	36 mois	36 mois
Débit	1 gb/sec	1 gb/sec	1 gb/sec

Le Conseil d'Administration a donc pris la décision de se doter d'un nouveau accès fibre optique. Parmi les différentes offres, dont la shortlist est présentée ci-dessus, nous avons fait le choix de l'offre de Zayo, qui nous proposait un débit de 1 Gb/sec, sur une capacité totale de 10 Gb/sec en burst. L'engagement est de 3 ans, et les mensualités sont de 900 euros HT /mois.

Il a été décidé de conserver également sur les comptes un fond de réserve de 38 000 euros, correspondant à l'ensemble des annuités de la fibre, si l'association devait cesser son activité.

Malgré des problèmes d'accès aux locaux dans le point de livraison de la fibre à la résidence George Sand, qui n'ont été résolu que très récemment, et un accès qui n'a été possible à George Sand que début Aout, Zayo a pu tenir à peu près les délais, et livrer la connexion fibre sur le terminal mis à notre disposition, début septembre.

Collaboration avec les autres associations du campus

En début de mandat, nous avons tenté un rapprochement avec VIAREZO (association gestionnaire du réseau des résidences CESAL de CentraleSupelec), sans succès. Nous leur avions proposé en particulier de mettre en place des services communs pour le campus, en dehors du réseau : service d'impression mutualisé, hébergement de site web, ou plateforme de communication.

En effet, en partie sous l'impulsion de CentraleSupelec, ViaRezo souhaite restreindre et fournir en priorité ses services aux seuls élèves de CentraleSupelec, politique que nous ne pouvons que déplorer.

En conséquence, à court terme, aucun projet ne visant à mettre en place des services communs avec eux ne semble possible, en revanche, ils étaient ouverts à l'idée de mettre en place des séminaires de formation commune. Cela peut-être lié au fait que nous avons à AURORE et au CRANS un grand nombre de personnes assez expérimentées et techniquement compétentes, et il s'agit donc là pour eux d'un besoin et d'un intérêt qui les pousserait vers une collaboration. Sujet qui reste à creuser.

Nous avons pu en revanche collaborer de manière efficace avec JPEG, l'association des résidents d'Eileen Gray, concernant les soirées et les événements que nous organisons coté AURORE et coté JPEG.

Enfin, plus récemment, nous travaillons également avec Rezel, l'association de réseau de Telecom Paris. En effet, un grand nombre des nouveaux résidents de George Sand, depuis le déménagement de Telecom, sont des membres de cette association, qui ne gère cependant plus de réseau, par conséquent, il y a une intersection et des projets communs entre les membres de Rezel et ceux d'AURORE.

Bien que Telecom soit une école de l'IPP (et donc Rezel une association d'élèves de l'IPP), AURORE a vocation à travailler avec toutes les bonnes volontés sur le campus, en particulier vu que des projets sont possibles avec eux contrairement à d'autres associations qui ne le souhaitent pas.

Question de la résidence de l'île

AURORE ne fournira plus de réseau à l'île, celui-ci étant hors service depuis 2018 d'une part, et le CROUS ne le souhaitant pas d'autre part.

Cependant, la question reste en suspend, le BDI ayant fusionné avec AURORE. Actuellement, il n'y a plus aucune activité d'AURORE/ex BDI à la résidence de l'île, ni plus aucun membre actif. La vie de la résidence semble quasi inexistante de ce fait.

Sous le mandat sortant, AURORE a toujours été prête si des résidents de l'île voulaient organiser des événements là bas, en particulier au niveau financier, cependant le prochain Conseil d'Administration pourra réévaluer la question.

Déploiement du nouveau réseau

Un bilan détaillé sera effectué dans le bilan technique. Le nouveau réseau a été déployé en commençant d'abord par le remplacement des switches, puis l'installation des bornes WiFi supplémentaires dans les résidences de Fleming et la Pacaterie.

A Fleming, le nombre de point d'accès a été doublé, et triplé à la Pacaterie.
Nous avons également remplacé les switches d'Emilie du Châtelet.

A George Sand, le déploiement a été plus compliqué, du fait du partage du réseau filaire avec WiFirst d'une part. D'autre part, il n'avait pas été prévu par l'architecte d'emplacements des points d'accès WiFi dans les couloirs.

On peut s'interroger sur le professionnalisme et le travail de ce cabinet d'architecte, qui n'a pas pensé à ce « détail » pourtant capital en 2019 dans la construction d'un bâtiment résidentiel. Même chose concernant le bailleurs, et le gestionnaire (CROUS) qui auraient dû contrôler le travail de l'architecte et s'en rendre compte. Une meilleurs collaboration entre acteurs aurait pu être utile.

De ce fait, WiFirst a choisi d'implanter dans un grand nombre de chambres, des points d'accès WiFi, en utilisant le câblage RJ45 que nous devions partager avec eux. De ce fait, il y a ici un sujet de conflit entre nos 2 services, en particulier pour les personnes disposant dans leur logement d'un point d'accès WiFirst alors qu'elles n'ont rien demandé, et souhaitant être raccordées sur AURORE.

A long terme, il faudra trouver un solution définitive à ce problème délicat, nous empêchant d'exploiter normalement le réseau RJ45 de la résidence.

Activités pôle événementiel

Comme nous l'avions souhaité, nous avons maintenu une activité événementielle riche dans les résidences d'AURORE, à l'exception de l'île. Plus de 2500 euros ont été dépensés sur le mandat pour l'organisation des soirées et des événements.

Nous avons réussi notamment à créer un dynamique inter résidentielle, avec des soirées communes Fleming-Pacaterie, et Emilie du Chatelet-Eileen Gray, et entre autre grâce à un pôle événementiel global à l'échelle de l'ensemble des résidences d'AURORE, avec un budget et une organisation commune.

Force est de constater que AURORE est la seule association présente dans les résidences, s'adressant à l'ensemble des résidents, et faisant un travail d'animation et de socialisation pour l'ensemble des étudiants, en particulier les étudiants étrangers et isolés.

Nous regrettons que le CROUS ait refusé de manière systématique de subventionner, par la CVEC ou par tout autre moyen, notre activité d'événementiel. De ce fait, nous allons devoir, pour des raisons budgétaires, réduire cette activité l'an prochain en raison de la diminution de nos fonds disponibles pour cette activité.

A ce titre l'attitude du CROUS qui ne souhaite pas nous financer est déplorable, car c'est justement son rôle de soutenir ce genre d'activité de socialisation en résidence, et ce peu importe l'acteur (association ou autre) qui le conduit. Il faudra soit renouveler les demandes, soit chercher d'autres financeurs.

Le CROUS a en effet une vision idéologique de cette question, et souhaite en effet que la vie de résidence « émerge » sans que cela ne lui en coute en subvention, et surtout sans qu'un opérateur étudiant (comme AURORE) qu'il ne peut contrôler s'en occupe. Le CROUS devra donc se remettre en question sur sa politique si il souhaite voir une vie étudiante se développer et s'épanouir de manière satisfaisante, en faisant confiance aux acteurs de terrain.

Question et gestion des foyers et salles communes

Nous sommes actuellement en désaccord avec le CROUS sur cette question. En effet, depuis le début de l'existence d'AURORE, nous gérons en autonomie les foyers dans 3 résidences : Fleming, La Pacaterie et Emilie du Châtelet. Aucune convention n'est venue préciser les conditions de cette gestion, cependant nous y organisons les événements et les ouvertures sur de larges plages horaires notamment en soirée.

De plus, nous les embellissons avec du matériel (mobiliers, consoles de jeux, etc) et nous y finançons des activités gratuites pour tous les résidents.

De manière peu pragmatique et idéologue, le CROUS veut reprendre la gestion des foyers, pour les transformer en « salles communes » ouvertes à tous, ce qui n'est aucunement compatible avec la présence de matériel de valeur, etc.

Force est de constater que le modèle CROUS, en place à Eileen Gray et à George Sand, n'est pas le plus efficace : en effet la vie de la résidence y est beaucoup moins développée que dans les autres résidences d'AURORE. Cette notion de salle commune ne nous semble aucunement adaptée : il s'agit finalement d'un lieu en libre accès, mais vide, sans continuité, activités, et présence d'une association.

Nous demandons au CROUS donc de faire preuve de pragmatisme sur ces sujets, pour aller vers un modèle de gestion intelligemment déléguée, où AURORE gérerait les foyers et salles communes en lien et pour le compte du CROUS comme actuellement, en permettant à chaque résident de les utiliser.

Le prochain bureau devra poursuivre les discussions avec le CROUS sur cette question.

Subventions CVEC

Malgré nos demandes, et nos projets nombreux (Événements en résidences, équipements pour les foyers, projet impression en libre service, projets Cloud 20 Go), aucune subvention ne nous a été accordée pour la CVEC CROUS et ce malgré nos 2 tentatives.

On peut regretter fortement la politique du CROUS. D'une part, des projets plus accessoires, et ne rentrant pas dans les objectifs de la CVEC CROUS qui vise à toucher l'ensemble des étudiants et pas seulement ceux des universités, ont été financés.

D'autre part, les délibérations, et les enjeux (pour ne pas dire les arrières-pensées) au sein de la commission, ont fait de nos projets ont été écartés, avec des motifs qui ont variés au cours du temps, ce qui prouve que les motifs avancés n'ont été que des prétextes. En particulier, on peut légitimement suspecter que nos projets aient été écartés, justement parcequ'ils étaient présentés par AURORE.

En particulier, des projets concurrents notamment sur la question des imprimantes, semblent être en cours de réflexion à Paris-Sud/Paris-Saclay, ce qui aurait poussé à écarter notre projet. Vu les temps de réalisation des projets issus des administration, on ne peut que regretter cette manoeuvre qui laissera dans l'immédiat les étudiants.

On ne peut que regretter cet état de fait, et que la CVEC finalement soit un nouvel impôt prélevé sur les étudiants, et soit utilisé afin de financer les projets peu utiles des administrations.
On ne peut souhaiter en l'état que sa suppression.

De manière générale, les associations sur les campus des grandes écoles trouveront toujours le moyens de financer leurs projets (forum à CentraleSupelec, ou revenus des normaliens à l'ENS). Des services analogues à ceux que nous proposons existent d'ailleurs déjà sur les campus de CentraleSupelec et de l'ENS Cachan.

Le fait de refuser ces projets dans ce cadre de la CVEC à destination de tout le campus ne va favoriser que plus d'inégalités, entre les étudiants des grandes écoles, et les autres.

Organisation du SNT

En collaboration étroite avec FedeRez, le SNT 2020 - Rassemblement européen des association étudiantes gestionnaires de réseau Allemandes, Française, Tchèques et Slovaques, aura lieu à Paris-Saclay.

FedeRez s'occupe de la gestion globale et de l'organisation de l'évènement, cependant AURORE s'est porté volontaire pour aider à cette organisation et notamment sur place, via une aide bénévole pour les installations divers, les conférences, guider les invités, l'hébergement etc.

La question de l'hébergement est en discussion avec le CROUS.

Le CA sortant a pris cet engagement qui est de participer à l'événement via une aide non financière, que AURORE ne peut fournir. Le prochain CA pourra réévaluer la question, néanmoins il s'agit d'une expérience et d'un événement unique.

Il faudra également trouver des financements, il serait très regrettable de devoir solliciter nos hôtes Allemands et Tchèques sur cet aspect là, au niveau image du campus notamment et plus globalement image de la France.

Déplacement du siège social

Le siège social de l'association se situait à la résidence de l'île. Du fait de l'absence de membres actifs là bas, et les difficultés d'acheminement du courrier, après accord du CROUS, le CA a pris la décision de transférer le siège social à la résidence Fleming, au 21 Rue André Maginot, 91400 Orsay.

Bureau 2018-2019

L'implication des membres du bureau a été variée, comptant notamment un noyau dur. On peut cependant regretter que malgré un remaniement en mai; il n'y ait jamais eu de vice-trésorier actif et présent pour aider Solal Nathan, le trésorier dans sa tache.

Il faudra à l'avenir trouver des membres motivés pour chaque poste.

Remerciements

Le président sortant remercie pour leur implication et leur travail crucial Solal Nathan, le trésorier, Kevin Levy, le responsable technique en chef, Aloys Dufour, le vice-président, Hugo Bommart, l'ancien président d'AURORE, Arthur Grisel-Davy, l'ancien président du CRANS.

Plus généralement, le président remercie tous les membres actifs d'AURORE, et tous les membres qui ont contribué de près ou de loin au projet.

En particulier, merci aux anciens présidents et bureau des anciennes associations fusionnées dans AURORE, d'avoir participé et soutenu le projet de fusion et de mise en place du nouveau réseau.

Vote sur le Bilan Moral :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 1

Le Bilan Moral est adopté

Présentation du bilan technique

En annexe du Bilan Moral, et sans faire l'objet d'une délibération de l'assemblée, M Kevin Levy, Responsable Technique en chef, présente le bilan technique conformément aux statuts.

Nous avons effectué un travail très important cette année, qui a été une année d'investissement et de renouvellement complet du réseau.

Tous les switches ont été remplacés, pour un investissement de 55 000 euros.

L'accès Internet passe désormais par la fibre Zayo dont nous nous sommes équipés, a permis la suppression du proxy et des limitations.

Au niveau des résidences, il reste du travail pour raccorder Fleming, et l'ensemble des bâtiment de George Sand en fibre 10 Gb/sec comme prévu, cette dernière n'étant dotée que d'une rocade cuivre. D'ici un an, l'ensemble de ce travail aura été effectué. Le pont radio entre La Pacaterie et Fleming reste à ce jour limitant à environ 350 Mb/sec.

Au niveau du WiFi, le nombre de borne à la Pacaterie a été triplé, et doublé à Fleming. (40 nouvelles bornes rien qu'à Fleming) Nous avons cependant des difficultés au niveau des accès aux locaux pour déployer comme prévu un réseau WiFi à Emilie du Châtelet, en raison des heures de travail du CROUS différentes des nôtres.

A George Sand, les problèmes pour le WiFi sont très important : aucun faux plafond, ni emplacement pour les points d'accès, n'ont été prévu. Les placards pouvant être utilisés sont limités : 1 par bâtiment et par étage. La solution temporaire actuelle est l'installation des bornes chez les résidents, là aussi problématique en raison de la présence des points d'accès de WiFirst eux aussi dans les chambres.

Cependant George Sand est stratégique : la majeure partie des membres actifs d'AURORE s'y trouvent, car il s'agit de résidents étudiants en école d'ingénieur et à l'ENS Paris-Saclay, pas question donc de renoncer à notre déploiement là-bas.

Pour la résidence des Rives en 2020, cela devrait être plus facile car AURORE y opérera seule.

Présentation du bilan financier

Solal Nathan, trésorier sortant, présente le Bilan Financier. La version complète est disponible ci-dessous.

L'année a été particulièrement difficile d'un point de vue trésorerie. L'implication du vice-trésorier, et des trésoriers de résidence a été parfois inexistante.

La fusion des comptes bancaires des anciennes associations a eu lieu en début d'année, et a été assez hasardeuse, mais a finalement été réussie.
Actuellement nous disposons donc de 4 sous-compte pour chaque résidence avec une CB associée, un compte principal et un compte épargne.

L'investissement global sur l'année, comprenant les achats et les engagements pris notamment pour la fibre, a été de 115 000 euros dans le cadre de la convention AURORE Crans prévoyant un investissement de 60 000 euros d'AURORE et de 80 000 euros du CRANS sur 3 ans.

Dans le détail, les dépenses techniques ont représenté plus de 35 000 Euros, les événements 2300. Ont été dépensés, hors engagement pris, pour la seule AURORE, 41 065 Euros.

Dans le même temps, les rentrées sont de 19 073 euros, ce qui est « normal » compte tenu du fait que nous investissons massivement cette année. Nous disposons actuellement de 425 adhérents,

soit en dessous de la limite fixée à 500 de rentabilité, et de 600 nous permettant de nous engager sur d'autres projets que nos seules activités habituelles.
Reste actuellement sur l'ensemble des fonds CRANS-AURORE du projets sur 3 ans, environ 30 000 euros, prévus pour l'équipement de la résidence des Rives.

Nous disposons en réserve coté AURORE d'environ 38 000 euros, permettant d'honorer l'engagement pris au niveau de la fibre sur 3 ans.

Vote sur le Bilan Financier :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 1

Le bilan financier est adopté.

Election du nouveau Conseil d'Administration

Le scrutin est par résidence. Etaient à pourvoir pour chaque résidence d'après les statuts :
- Résidence Fleming : 4 sièges
- Résidence George Sand : 4 sièges
- Résidence La Pacaterie : 4 sièges
- Résidence de l'île : 3 sièges
- Résidence Emilie du Châtelet

Toujours selon les statuts, chaque adhérent votait selon sa résidence, pour une liste de sa résidence, au mode de scrutin proportionnel au plus fort reste.

M Kevin Levy, et M Kevin Grout, scrutateurs, constatent le résultat du vote éléctronique.

Résidence Fleming

S'est présenté comme liste candidate la liste : "Aurore Fleming 2020" composée de Raphaël Pagès, Léo Tranier, Romain Mussard et Charly Boricaud

Résultat du vote électronique :

Aurore Fleming 2020 : 7
Blanc:1

Sont élus pour la résidence Fleming au Conseil d'Administration :

M Raphaël Pagès
M Léo Tranier
M Romain Mussard
M Charly Boricaud

Résidence Emilie du Châtelet

S'est présenté comme liste candidate la liste : "Aurore Emilie du Châtelet 2020" composée de Dylan DELENTE, Noé TORI et Reda BERRADA

Résultat du vote électronique :

Aurore Emilie du Châtelet 2020 : 10
Blanc:1

Sont élus pour la résidence Emilie du Châtelet au Conseil d'Administration :

M Dylan DELENTE
M Noé TORI
M Reda BERRADA

Résidence de La Pacaterie

S'est présenté comme liste candidate la liste : "Pacaterie 2020" composée de Alexandre Roudaut, Kevin Grout, Akram Idoughi et Kevin Levy

Résultat du vote électronique :

Pacaterie 2020 : 22
Blanc : 2

Sont élus pour la résidence La Pacaterie au Conseil d'Administration :

M Alexandre Roudaut
M Kevin Grout
M Akram Idoughi
M Kevin Levy

Résidence George Sand

S'est présenté comme liste candidate la liste : "Aurore George Sand 2020" composée de Solal Nathan, Andrew Attali, Pierre Pebereau et Léopold Clément

Résultat du vote électronique :

Pacaterie 2020 : 8
Blanc : 0

Sont élus pour la résidence George Sand au Conseil d'Administration :

M Solal Nathan
M Andrew Attali
M Pierre Pebereau
M Léopold Clément

Résidence de l'île

Aucune liste, et aucun adhérent ne s'étant portée candidat, les 3 sièges de la résidence de l'île sont déclarés vacants.

Le Conseil d'Administration est donc élu par l'assemblée générale, et sera composé de :

M Raphaël Pagès
M Léo Tranier
M Romain Mussard
M Charly Boricaud
M Alexandre Roudaut
M Kevin Grout
M Akram Idoughi
M Kevin Levy
M Solal Nathan
M Andrew Attali
M Pierre Pebereau
M Léopold Clément
M Dylan DELENTE
M Noé TORI
M Reda BERRADA
Vacant (l'île 1)
Vacant (l'île 2)
Vacant (l'île 3)

Conformément aux statuts, le CA nouvellement élu décide de tenir immédiatement une réunion afin d'élire le bureau de l'association.
Aucune question diverse n'étant posée, M Gabriel Detraz déclare l'assemblée générale dissoute.

Orsay, le 14 Novembre 2019

Gabriel Detraz

Président sortant

Léo Tranier

Secrétaire

Kevin Levy
Scrutateur

Léopold Clément,

Vice Secrétaire